

Communiqué de presseClichy, le 9 juillet 2021

Les directeurs d'IUT, réunis le 5 juillet 2021 à l'appel de l'Assemblée des Directeurs d'IUT (ADIUT), réagissent à la possibilité nouvelle de créer des spécialités de Bachelor universitaire de technologie non attachées à un département spécifique.

L'Assemblée des Directeurs d'IUT salue positivement la mention de l'article D713-3 du code de l'éducation dans la lettre du Ministère du 23 juin sur la carte des formations. Elle tient néanmoins à rester attentive et vigilante sur le respect des points de réglementation de cet article et leur maintien, notamment sur la structuration de l'IUT par « départements correspondant aux spécialités enseignées dans chacun d'entre eux ».

L'ADIUT entend donc affirmer son profond attachement à l'existence des départements de spécialité au sein des IUT et à la création systématique d'un département dans le cadre d'un projet d'ouverture de spécialité au sein d'un IUT. Fondamentale et essentielle, cette dimension organisationnelle et institutionnelle se justifie pour permettre aux IUT et aux départements de mener à bien leurs missions, telles que l'accueil d'un public diversifié, sa réussite et l'acquisition des compétences du référentiel national de chaque spécialité concernée.

Aussi l'ADIUT demande-t-elle à ce que tout projet d'ouverture de nouvelle spécialité de B.U.T. soit conditionné à la création du département correspondant.